

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 avril 2022
Rapporteur :
Monsieur Dominique LE ROUX**

N° 8

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 04/05/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 03/05/2022
(accusé de réception du 03/05/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Nouvelle composition des commissions communautaires

L'objet de la présente délibération est de valider une nouvelle composition des commissions communautaires intégrant plusieurs conseillers municipaux des communes-membres - ne siégeant pas au sein de l'assemblée délibérante de Quimper Bretagne Occidentale (QBO).

Une des propositions du pacte de gouvernance, adopté lors du conseil communautaire du 04 novembre 2021, consiste à associer plus étroitement les conseillers municipaux des communes-membres, qui ne siègent pas à l'assemblée délibérante de Quimper Bretagne Occidentale, à la vie de la communauté d'agglomération.

Afin d'y donner suite, par courrier en date du 23 décembre 2021 adressé aux maires, madame la présidente de QBO a invité les communes qui le souhaitent à proposer quelques conseillers municipaux afin de les intégrer au sein des commissions communautaires, dans la limite d'un conseiller municipal par commune et par commission.

Ceci est rendu possible par l'alinéa 2 de l'article L.5211-40-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui dispose que lorsqu'un EPCI à fiscalité propre forme une commission, *« il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes-membres selon des modalités qu'il détermine. »*

Pour mémoire, en début de mandat, par délibération n° 2 du 23 juillet 2020, le conseil communautaire avait institué et composé quatre commissions : « Finances et évaluation », « Territoire durable », « Territoire attractif » et « Territoire au quotidien ».

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 – d'autoriser, conformément aux dispositions de l'article L.5211-40-1 du CGCT, la participation aux commissions communautaires (« Finances et évaluation », « Territoire durable », « Territoire attractif » « Territoire au quotidien ») de conseillers municipaux des communes-membres, dans la limite d'un conseiller municipal par commune et par commission ;

2 – vu les réponses des communes-membres, de compléter la composition des commissions communautaires ainsi qu'il suit :

<i>Commission finances et évaluation</i>	
<i>(composée de : finances, RH, administration générale, gestion patrimoniale des équipements communautaires)</i>	
Conseillers communautaires membres de la commission :	
Dominique LE ROUX (président)	
Pierre-André LE JEUNE	
Christian CORROLLER	
Jacques LE ROUX	
Uisant CREQUER	
Doriane LE TREUST	
Anna Vari CHAPALAIN	
Bernard JASSERAND	
Valérie POSTIC	
Annaïg LE MEUR	
Jean-Claude PERINAUD	
Alain LE GRAND	
Annick PHILIPPE	
Conseillers municipaux membres de la commission :	
Nom :	Commune :
<i>Jean-Claude PERROT</i>	<i>BRIEC</i>
<i>Dominique COLLOCH</i>	<i>LANDREVARZEC</i>
<i>Matthieu BARGAIN</i>	<i>GUENGAT</i>
<i>Fabienne LAGADEC</i>	<i>QUEMENEVEN</i>
<i>Jean L'HARIDON</i>	<i>LANDUDAL</i>
<i>Yves FORMENTIN-MORY</i>	<i>QUIMPER</i>

<i>Commission territoire durable</i>	
<i>(composée de : eau, assainissement, transition énergétique, numérique, logement, biodiversité, valorisation des déchets, piscines communautaires)</i>	
Conseillers communautaires membres de la commission :	
Daniel LE BIGOT (président)	
Thomas FEREC	

Jean-Paul COZIEN
Alain DECOURCHELLE
Valérie HUET MORINIÈRE
Gilbert GRAMOULLE
Nabila PRIGENT
Christelle QUÈRE
Georges-Philippe FONTAINE
Guillaume MENGUY
Eric GUEGUEN
Arnaud PLATEL
David LE GOFF
Jean-Luc LECLERCQ
Erwan CROUAN
Margaux PHILIPPE

Conseillers municipaux membres de la commission :

Nom :	Commune :
<i>Bruno LE MEN</i>	<i>BRIEC</i>
<i>Julie PÈRIÉ</i>	<i>PLOGONNEC</i>
<i>Michel RANNOU</i>	<i>LANDREVARZEC</i>
<i>Jean-René TANGUY</i>	<i>GUENGAT</i>
<i>Michel DESCOMBES</i>	<i>QUEMENEVEN</i>
<i>Aurélien QUEAU</i>	<i>LANDUDAL</i>
<i>Jean-Louis LE LEUCH</i>	<i>LOCRONAN</i>
<i>René BILIEN</i>	<i>QUIMPER</i>

Commission territoire attractif

(composée de : économie, animation communautaire, Cornouaille, soutien à l'activité commerciale, industrielle, tertiaire, artisanale et portuaire, enjeux milieu rural, innovation, recherche, enseignement supérieur, ingénierie financière)

Conseillers communautaires membres de la commission :

Marc ANDRO (président)
Hervé HERRY
Raymond MESSAGER
Jean-Luc LECLERCQ
Forough-Léa DADKHAH
David LESVENAN
Ludovic JOLIVET
Claire LEVRY-GERARD
Annaïg LE MEUR
Aurélié DAO
Ronan L'HER
Jean-René CORNIC
Erwan CROUAN
Jean-Paul COZIEN

Conseillers municipaux membres de la commission :

Nom :	Commune :
<i>Jean-René GUELLEC</i>	<i>PLOMELIN</i>
<i>Vincent LE GUILLOU</i>	<i>PLONEIS</i>

<i>Stéphane RIOU</i>	<i>LANDREVARZEC</i>
<i>Pierrick BOUSSARD</i>	<i>GUENGAT</i>
<i>Valérie DEUIL</i>	<i>LANDUDAL</i>
<i>Jean-Louis LE LEUCH</i>	<i>LOCRONAN</i>
<i>Valérie DURRWELL</i>	<i>QUIMPER</i>

<i>Commission territoire au quotidien</i>	
<i>(composée de : renouvellement démocratique, jeunesse, politique de la ville, transport, lecture publique, petite enfance, action sociale d'intérêt communautaire, contrat local de santé)</i>	
Conseillers communautaires membres de la commission :	
Didier LEROY (président)	
Marie-Pierre JEAN-JACQUES	
David LE GOFF	
Paul BOEDEC	
Christine FLOCHLAY	
Françoise DORVAL	
Matthieu STERVINO	
Philippe BROUDEUR	
Patrick TROGLIA	
Yvonne RAINERO	
Valérie LECERF-LIVET	
Marie-Laure LE MEUR	
Marie-Claude GEFFROY	
Valérie LEDUCQ	
Danièle LE STER	
Edith LE BORGNE	
Véronique PLOUHINEC	
Conseillers municipaux membres de la commission :	
Nom :	Commune :
<i>Myriam THEBAULT</i>	<i>QUEMENEVEN</i>
<i>Danielle PERENNOU</i>	<i>LANDUDAL</i>
<i>Noémie PUILLANDRE-COLLARD</i>	<i>QUIMPER</i>

3 – de fixer les modalités de participation des conseillers municipaux des communes-membres – qui ne siègent pas au conseil communautaire – aux travaux des commissions communautaires selon le principe suivant : lesdits conseillers municipaux pourront assister aux débats de la commission dans laquelle ils siègent et participer aux échanges mais ils ne disposeront pas de voix délibérative et ne pourront en aucun cas participer aux votes (qui seraient, le cas échéant, nécessaires pour déterminer l'avis émis par la commission sur les sujets à l'ordre du jour).